

**Nombre de membres
en exercice:** 10

Présents : 9

Votants: 9

Séance du 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 décembre, le conseil municipal régulièrement convoqué le 6 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Colin SHERIFFS, Maire.

Etaient présents : Colin SHERIFFS, Sébastien BOLZON, Hélène CASAGRANDE, Geneviève AIMASSO, Jean-Louis ÉLAIN, Philippe SANCHOT, Michèle LAFFITTE, Sandrine LE DREFF, Vincent DESPAGNE.

Excusés : Philippe PEREIRA

Secrétaire de séance : Geneviève AIMASSO

**Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal
Du 13 décembre 2023**

ORDRE DU JOUR

- 1) Classement Voirie Communale
- 2) Recrutement Agent Recenseur

Le compte rendu de la précédente séance est validé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

1) CLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE (DE 2023 048)

Suite au dernier Conseil Communautaire, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à compter de janvier 2024, la Communauté de Communes prendra en charge, uniquement, l'entretien des routes bitumées d'intérêt communautaire classées en catégorie 1 et 2.

De ce fait, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la proposition suivante, concernant le classement des routes d'intérêt communautaire.

Catégorie 1 : VC4 : 100 m.

VC8 : 1 625 m.

VC9 : 490 m.

VC10 : 765 m.

VC12 : 200 m.

VC15 : 159 m.

Soit un total de 3 339 mètres

Catégorie 2 : VC2 : 1 072 m.

VC5 : 1 800 m.

Soit un total de 2 872 mètres

Les routes non catégorisées ci-dessus seront considérées d'intérêt communal et leur entretien sera donc assuré par la Commune de Saint-Laurent du Bois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide cette proposition et demande à Monsieur le Maire :

- de transmettre la présente délibération à la Communauté des Communes
- de s'assurer que cette modification sera prise en compte pour le calcul de la CLECT.

2) Recrutement d'un Agent Recenseur (DE 2023 050)

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que suite à l'appel à candidature, une personne s'est présentée pour effectuer le recensement communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la candidature de Monsieur Laurent MAGNIER, résidant sur notre commune.

3) Questions diverses.

Une proposition de réponse au mail reçu le vendredi 20 octobre, d'un administré de la commune, concernant le reliquat d'enrobé est présentée aux conseillers municipaux. Après discussion et quelques modifications apportées, les conseillers municipaux ont validé et signé la lettre. Ayant déjà eu de nombreuses échanges avec l'administré concerné et ne souhaitant pas en rajouter, ce courrier a été uniquement signé par les adjoints et les conseillers municipaux.

La séance est levée à 21h20

Le Maire,
Colin SHERIFFS.